



FIN DU TABOU NUCLEAIRE A BRUXELLES

100 % libres
...100 % vous !

La fin du tabou nucléaire européen passe par une Commission qui met ses actes en cohérence avec les discours

La CFE Énergies participe depuis de nombreuses années à la bataille pour défendre la place du nucléaire dans la politique énergétique européenne. Le défi climatique comme les impératifs de souveraineté industrielle, de compétitivité et de sécurité énergétique doivent conduire les dirigeants européens à ne pas priver le Vieux-Continent de cet atout historique.

Il en va en effet de l'avenir des nombreux emplois qualifiés de l'écosystème industriel nucléaire européen et donc de l'intérêt de ses salariés. La CFE Énergies accueille donc avec satisfaction les signaux qui viennent confirmer la fin d'un tabou chez les dirigeants européens après des années de silence voire de dogmatisme antinucléaire.

Le nucléaire enfin promu à nouveau par les Européens

Ainsi, dans le rapport sur la compétitivité de l'UE qu'il vient de présenter, Mario Draghi défend la neutralité technologique de la décarbonation. Dans cette perspective, il vante les mérites du nucléaire, énergie « *neutre en carbone* », « *non intermittente* » et « *à la production flexible et compétitive* ».

Quant à la Présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, son discours de fin août à l'occasion du forum sur la sécurité de Prague met fin à son ambiguïté et à ses réticences vis-à-vis du nucléaire. Elle a en effet déclaré qu'il fallait produire « *plus de nucléaire* » en Europe.

Ces récentes évolutions salutaires sont d'autant plus importantes que la Commission ne peut exercer que les compétences qui lui ont été librement consenties par les États-Membres dans le cadre des traités européens et qu'au nom du respect de l'État de droit, elle doit être la gardienne exigeante de ces traités.

La CFE Énergies considère par conséquent que la Commission doit scrupuleusement respecter le traité Euratom, qui est un des traités fondateurs de l'Union Européenne. En l'occurrence, ce traité Euratom défend le développement de l'énergie nucléaire et impose même que ses signataires la soutiennent activement.

Ce ne sont donc pas seulement la gestion des déchets, la recherche ou les SMR qui doivent être les préoccupations de la Commission mais l'énergie nucléaire dans son ensemble, et donc également le développement de nouvelles capacités nucléaires en Europe, y compris de forte puissance, et la prolongation de la durée de vie des réacteurs existants.

Des actes en faveur d'un nucléaire au service du patriotisme européen

Puisque les investissements sont la clef de voûte du développement de l'énergie nucléaire prôné par Euratom, la nouvelle Commission doit désormais fixer un cap en matière d'énergies décarbonées au lieu d'objectifs pour les seules énergies renouvelables, et ouvrir l'accès aux financements européens à l'ensemble des investissements nucléaires. Alors que la chaîne de valeur du nucléaire est présente en Europe, il serait en effet inadmissible que des projets extra-européens s'imposent en Europe simplement parce qu'ils bénéficieraient d'une politique agressive de financements plus favorables.

La Commission peut même faire preuve de patriotisme européen en réservant ces financements aux seules technologies européennes, dans l'esprit d'un véritable Buy European Act à même de répliquer aux pratiques protectionnistes de la Chine et des États-Unis.

Au-delà de l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie et le Net Zero Industry Act, ou bien de l'évolution de la BEI, c'est à la fin de l'exclusion du nucléaire de fonds européens comme RePowerEU ou le Fonds pour la Transition Juste, que la Commission doit désormais s'atteler. C'est aussi à cette évolution que la CFE Énergies jugera de la sincérité de la Présidente de la Commission européenne.

Alors que l'industrie européenne de l'hydrogène attend impatiemment l'acte délégué relatif à l'hydrogène bas carbone, la CFE Énergies attend que la Commission fasse là aussi la preuve de sa sincérité dans son engagement pro-nucléaire en lui dédiant un acte délégué qui lui permettrait de bénéficier des mêmes facilités que les autres énergies bas carbone. Cet acte délégué ne doit donc pas discriminer l'hydrogène bas carbone produit à partir de l'énergie nucléaire par rapport à l'hydrogène bas carbone produit à partir d'électricité renouvelable.

Ce sont des actes dont la lutte contre le dérèglement climatique a besoin et que les salariés de l'industrie nucléaire française comme européenne attendent des dirigeants politiques, et non de belles paroles ou des promesses qui seraient sans lendemain !